

la présente mesure, laquelle fait partie d'un ensemble de modifications qu'on apporte petit à petit et étape par étape et zone par zone, ce qui indique que le gouvernement ne perd jamais de vue les problèmes propres aux Canadiens moyens et que l'ancien régime oubliait.

Monsieur le président, il s'agit d'une résolution des plus importantes. En la lisant et en l'analysant vous constaterez qu'elle recommande des mesures qui, en temps et lieu, si on leur donne force de loi, auront des effets considérables, profonds et fondamentaux. La résolution, à mon avis, peut se subdiviser en un certain nombre de propositions. Elle tend à autoriser le ministre de l'Agriculture:

...à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux ou des organismes de ceux-ci en vue d'entreprendre conjointement avec ces gouvernements ou organismes des projets relatifs à l'utilisation variée des terres à rendement marginal ou faible...

On en a déjà parlé assez longuement, et je crois que d'autres députés y reviendront au cours du présent débat.

Deuxièmement,—et c'est le sujet que je veux toucher,—la résolution continue:

...des projets tendant à l'accroissement du revenu et des possibilités d'emploi dans les régions agricoles rurales, ainsi que des projets concernant la mise en valeur et la conservation des sols et des ressources hydrauliques du Canada;

Il est vrai qu'il y a au pays, à l'heure actuelle, des régions où, en raison de l'appauvrissement du sol, de la superficie non rentable des fermes, des débouchés mondiaux et d'autres causes, les propriétaires et ceux qui vivent sur ces terres ne jouissent pas du niveau de vie auquel ils croient avoir droit. Il ne faudrait pas oublier, je pense,—et c'est là-dessus que le projet de résolution nous semble sage,—qu'il est aussi important de prendre des dispositions pour que les régions susceptibles d'offrir à leurs propriétaires un niveau de vie raisonnable et satisfaisant, ne soient pas classées comme inférieures.

Dans toute industrie qui exige la mise en valeur des ressources naturelles, on est exposé à ce qu'une tendance s'affirme. Si les conditions ne sont pas favorables, on a tendance à faire porter ses efforts sur la production de richesses tirées des ressources naturelles et il s'ensuit inévitablement, comme c'est arrivé dans bien des parties du monde, un excédent de denrées extraites de ces ressources naturelles. Quelquefois, les ressources naturelles s'épuisent; de ce fait, le niveau de vie des gens travaillant à l'exploitation de ces ressources naturelles est abaissé. Il est donc d'une importance primordiale que nous mettions en œuvre un programme souple visant à assurer la stabilité et le relèvement du niveau de vie, et pré-

voyant un genre de production plus variée et mieux choisie pour répondre aux exigences sans cesse changeantes des marchés mondiaux et des goûts de l'humanité. Je suis convaincu que c'est ce qu'on peut entrevoir dans cette partie du projet de résolution dont je vais maintenant parler.

Que certains des résultats désirés ne puissent être obtenus que grâce à des ententes conjointes avec les gouvernements provinciaux, c'est là une idée qui m'intéresse d'autant plus que je demeure dans une région où la chose est particulièrement applicable. La région de la rivière la Paix relève de diverses sphères de compétence: la Colombie-Britannique, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et, bien entendu, le gouvernement fédéral. Nombre de ces divisions territoriales étaient arbitraires, inappropriées et remontaient probablement à une époque où les cartographes n'avaient aucune idée de ce qui était en cause, tant du point de vue géographique qu'économique. Par conséquent, notre région a souffert, non seulement à cause de son inaccessibilité, mais à cause de ces divisions territoriales arbitraires.

L'autre jour, je lisais dans les journaux qu'une nouvelle province devrait être créée dans les Territoires du Nord-Ouest. A mon sens, il serait beaucoup plus satisfaisant et souhaitable de former une nouvelle province en taillant dans l'Alberta, dans la Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais étant réaliste, je sais que cela ne se fera pas. Estimant qu'il faut se servir des institutions gouvernementales qu'on a, quitte à les adapter et à les transformer en fonction de l'époque et des besoins humains, je vois dans la présente résolution un moyen d'atteindre le résultat que j'ai en vue.

Il existe un très excellent précédent à ce genre de chose. En 1933, on a créé, aux États-Unis, l'organisme qui a acquis par la suite une réputation mondiale sous le nom de *Tennessee Valley Authority*. Je me suis intéressé pendant quelque temps à cette question, car, selon moi, on peut établir une comparaison entre ce qu'on a fait là-bas et ce qui, à mon avis, devrait se faire dans ma région et que cette résolution, j'espère, peut accomplir, moyennant une collaboration suffisante.

Dans le peu de temps qui reste avant l'ajournement, monsieur le président, on me permettra de donner lecture de deux ou trois extraits d'un livre écrit par M. David E. Lilienthal, qui, pendant nombre d'années, a présidé l'administration de la vallée du Tennessee. Je veux montrer que son expérience peut très bien s'appliquer aux conditions qu'on trouve chez nous. En créant cet organisme, le président Roosevelt adressait un message au Congrès, message qu'on pourrait,—en le paraphrasant convenablement,—comparer aux